

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances nécessaires au transport par route de matières dangereuses, sur l'ensemble du territoire des pays signataires des accords ADR conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD du 29 mai 2009 (annexe I, § 4), en vue d'obtenir le certificat ADR.

PUBLIC :

Conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 en colis, en véhicule benne, en conteneurs pour vrac, en citerne de 1000 litres maximum et en conteneur citerne de 3000 litres au maximum.

PRE-REQUIS :

Savoir compter, lire et écrire le Français.

CONTENU :

Jour 1 : Réglementation nationale et internationale
Les différentes formations et spécialisations
Classification et l'identification des matières dangereuses (MD)
Principaux risques liés à ces matières
Effets redoutés
Les changements d'état physiques des corps

Jour 2 : Equipement général des véhicules
Les quantités limitées
Chapitre 1.1.3.6
Signalisation et placardage des véhicules
Conditionnement, emballage, marquage, étiquetage des MD
Chargement en commun

enseignement pratique

Jour 3 : Circulation, tunnels, stationnement
Surveillance, procédure d'urgence, accident TMD
Alcoolémie, responsabilités
Aspect théorique sur les risques liés au feu
Aspect pratique sur les risques liés au feu : exercice incendie

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur habilité de BVT (Apave), organisme agréé par le Ministère chargé des Transports

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Support pédagogique individuel
- Exercices d'application écrits et/ou oraux individuels et collectifs
- Equipements pour la réalisation des exercices incendies et des expériences

DATES DE FORMATION :

Consulter le site <https://www.afaformation.com/portfolio/adr-tmd-specialisation-citerne/> ou contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08 ou contact.afa@afaformation.com .

DURÉE :

3 jours soit 21 H

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluation finale : QCM avec note éliminatoire

Evaluation pratique : au fur et à mesure de la progression pédagogique

L'évaluation finale est réalisée par le formateur de l'organisme BVT.

SANCTION VISÉE :

Certificat ADR de base pour conducteurs routiers, valable 5 ans, si réussite de l'évaluation.

A l'issue de ce délai, la formation ADR Recyclage permet de renouveler le certificat.